



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 18 juillet 2024

DS 24-022
Avenant au contrat de vente des certificats
d'économie d'énergie (CEE)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération n° CS 24-016 du 19 mars 2024 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Vu la décision n° DS 24-008 du 21 mars 2024 de signer le contrat de vente des certificats
d'économie d'énergie (CEE) avec a SAS Thevenin et Ducrot Distribution sis au 7 rue du Point du Jour
21800 Chevigny Saint-Sauveur,

Considérant l'avenant proposé par ladite société pour augmenter le volume d'achat en annexe de
la présente décision,

Considérant que la proposition de rachat des CEE de la SAS Thevenin et Ducrot Distribution sis au
7 rue du Point du Jour 21800 Chevigny Saint-Sauveur est économiquement la plus avantageuse,

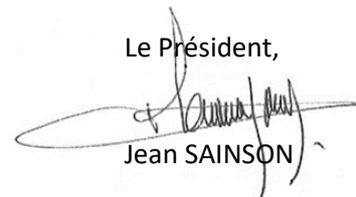
DECIDE

Article 1^{er} D'approuver l'avenant à conclure avec la SAS Thevenin et Ducrot Distribution sis au 7 rue
du Point du Jour 21800 Chevigny Saint-Sauveur relative à la vente des certificats d'économie
d'énergie (CEE) conformément au projet annexé.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,



Jean SAINSON